

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°9 du 7 mars 2008

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte n°2

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 11 août 1997 fixant, pour l'armée de terre, la liste des unités et le relevé des actions de feu et de combat à prendre en considération pour l'attribution de la carte du combattant au titre des opérations du Cameroun, du 1er juin 1959 au 28 mars 1963 (2e période).

Du 14 janvier 2008

DIRECTION DE LA MÉMOIRE, DU PATRIMOINE ET DES ARCHIVES : *service historique de la défense ; département interarmées, ministériel et interministériel, bureau études et documentation.*

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 11 août 1997 fixant, pour l'armée de terre, la liste des unités et le relevé des actions de feu et de combat à prendre en considération pour l'attribution de la carte du combattant au titre des opérations du Cameroun, du 1er juin 1959 au 28 mars 1963 (2e période).

Du 14 janvier 2008

NOR D E F S 0 8 5 0 1 2 6 A

Précédent Modificatif :

Arrêté du 3 avril 2006 (BOC/PP 14, 2006, texte 4. ; BOEM 367.1.7).

Texte modifié :

Arrêté du 11 août 1997 (BOC, p. 4215. ; BOEM 367.1.6) modifié.

Référence de publication : BOC N°9 du 7 mars 2008, texte 2.

L'arrêté du 11 août 1997 est modifié comme suit :

Annexe II, point II :

Remplacer le « RELEVÉ DES ACTIONS DE FEU ET DE COMBAT PAR MOIS » de la formation suivante : 6e RÉGIMENT INTERARMES D'OUTRE-MER (6e RIAOM), 2e COMPAGNIE DE COMBAT (2e CC/6e RIAOM) » par le relevé suivant :

Formation : 6e RÉGIMENT INTERARMES D'OUTRE-MER (6e RIAOM), 2e COMPAGNIE DE COMBAT (2e CC/6e RIAOM) figurant sur la liste d'unités combattantes de l'armée de terre, au Cameroun (2e période).

RELEVÉ DES ACTIONS DE FEU ET DE COMBAT PAR MOIS.

MOIS.	ANNÉES.				
	1959	1960	1961	1962	1963
JANVIER.					
FÉVRIER.					
MARS.					
AVRIL.					
MAI.					
JUIN.					
JUILLET.					
AOUT.					
SEPTEMBRE.					
OCTOBRE.		0 1			
NOVEMBRE.		0 3			
DÉCEMBRE.					

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
chef du service historique de la défense,*

Louis DUBESSEY de CONTENSON.